



TRANSMIS LE 28/11/2023  
 REÇU LE 28/11/2023  
 AFFICHÉ LE  
 NOTIFIÉ LE 24/12/2023  
 PUBLIÉ LE  
 EXÉCUTIF LE 24/12/2023

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°31

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 23SC17 - FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MOBILIER POUR LE SCOLAIRE, LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES ACCUEILS DE LOISIRS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE (LOT N°1).**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire : Xavier MELKI.**

**Adjoint au Maire (\*)** : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*)** : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*)** : Pasionaria ENEDAGUILA.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*)** : Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

**Conseillers Municipaux (\*)** : Florent BATIER.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

**Groupe J'AIME FRANCONVILLE :**

**Hervé GALICHET** : Henri FERNANDEZ.

**Thierry BILLARAND** : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

**Sophie FERREIRA** : Laurie DODIN.

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE** : Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA.

**Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !** : Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

**Absent excusé :**

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE** : Marc SCHWEITZER.

**Absent :**

**Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE** : Océane USTASE.

**Secrétaire de séance** : Sabrina FORTUNATO

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 novembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Direction de la Commande Publique

Question n°31 du CM en date du 23/11/2023-P1/2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION n°31

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 23SC17 - FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MOBILIER POUR LE SCOLAIRE, LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES ACCUEILS DE LOISIRS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE (LOT N°1).**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, R. 2124-1 et suivants, R. 2161-2 et suivants,

**VU** la délibération n°18 du 28 septembre 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre 23SC17 relatif à la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier pour le scolaire, la restauration scolaire et les accueils de loisirs – lot n°2 Mobilier pour la restauration scolaire,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recourir à un fournisseur pour la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier à destination des services scolaire, de la restauration scolaire et des accueils de loisirs afin de pourvoir à leurs besoins,

**CONSIDÉRANT** l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE (16/06/2023), au BOAMP (14/06/2023), sur le profil acheteur, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution de deux accords-cadres (deux lots) relatifs à la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier pour le scolaire, la restauration scolaire et les accueils de loisirs (n° 23SC17),

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse des offres proposant à la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres pour le lot n°1,

**CONSIDÉRANT** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 novembre 2023 attribuant l'accord-cadre du lot n°1 à la société SAONOISE DE MOBILIERS,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre,

**APRES** l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 16 novembre 2023 et de la Commission Ressources et développement en date du 9 novembre 2023,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal**



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
**Direction de la Commande Publique**

Question n°31 du CM en date du 23/11/2023-P2/2

**Article 1<sup>ER</sup> :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre relatif à la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier pour le scolaire, la restauration scolaire et les accueils de loisirs – Lot n°1 - Fourniture, livraison et installation de mobilier pour les établissements scolaires et accueils de loisirs avec la société SAONOISE DE MOBILIERS (sise 117 avenue de la Vallée du Breuchin – 70300 FROIDECONCHE) pour un montant maximum annuel de 160 000,00 € HT.

**Article 2 :** L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

**Article 3 :** **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville

**Article 4 :** **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 5 :** **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Xavier MELKI**  
 Maire de Franconville-la-Garenne  
 Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire  
 par délégation du Maire  
 L'Adjoint au Maire



*Yves Alain Lebrugghe*  
 Le 1er décembre 2023

**À l'unanimité des votants**

Pour : 37 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**Acte à classer**

DEL23112023Q31

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-11-28T15-18-21.00 ( MI249191599 )

**Identifiant unique de l'acte :**

095-219502523-20231123-DEL23112023Q31-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

**Objet de l'acte :** COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 23SC17 - FOURNITURE  
LIVRAISON ET INSTALLATION DE MOBILIER POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE,  
LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES ACCUEILS SCOLAIRES  
- AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE  
L'ACCORD-CADRE (LOT N.1).

**Date de décision :** 23/11/2023**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.7. ACCORDS-CADRES

**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** 31 - CP - 23SC17 - MOBILIER  
SCOLAIRE LOT 1 v3.PDF**Multicanal :** Non**Groupe émetteur de l'acte :** DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/11/23 à 15:18

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 28/11/23 à 15:18

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 28/11/23 à 15:24